

Flash infos

Juillet 2020

La Municipalité vous souhaite une bonne lecture de ce flash infos dans lequel vous trouverez :

- Les comptes rendus des 3 derniers conseils municipaux
 - Les informations données par les associations
 - Les renseignements pratiques
- Bel été à vous !

Conseil Municipal du 6 mars 2020

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Budget Communal

a/ Compte de Gestion 2019

Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur.

b/ Compte Administratif 2019

- section de fonctionnement : + 1 025 174,02 €

- section d'investissement : - 436 568,96 €

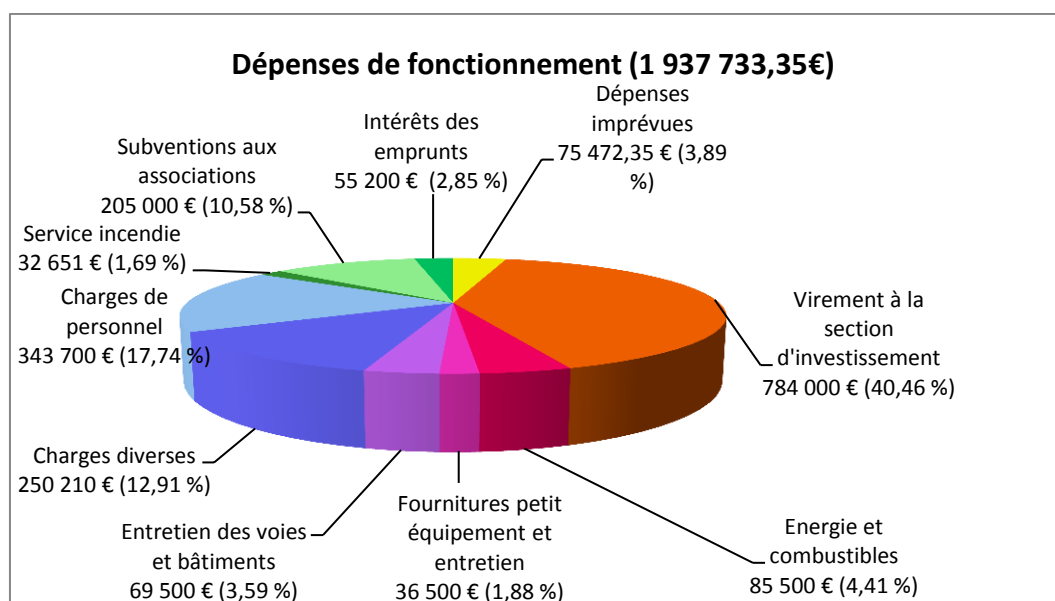
Total : + 588 605,06 €

Auxquels il faut déduire les dépenses engagées ou restes à réaliser pour un montant de 21 058,71 €.

➔ Somme disponible à reprendre au budget primitif 2020 : + 567 546,35 €

c/ Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Communal	1 937 733,35 €	1 585 513,96 €	3 523 247,31 €



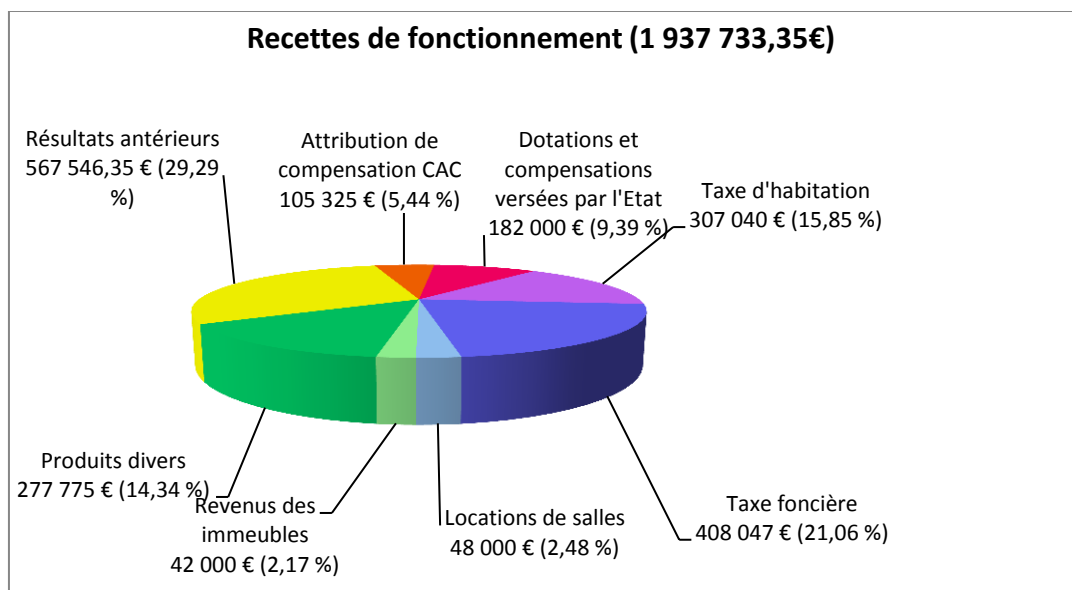
Le détail des subventions aux associations :

Associations hors sport	Subventions accordées	Associations Sportives	Subventions accordées
ADMR	750,00 €	Gymnastique féminine	-
Agriculteurs	492,50 €	Football	1 197,00 €
ARMHA	210,00 €	B.M.X.	-
APEL Romag'Noël	1 300,00 €	Eveil Sportif	950,00 €
Association Verte Vallée	450,00 €	Eveil Danse – Zumba	1 180,00 €
Bibliothèque	2 700,00 €	Volley Ball	250,00 €
Club du Temps Libre	1 700,00 €	Cyclisme	-
CSI – Coordination Enfance	3 600,00 €	Badminton	-
Les Restos du Cœur	32,00 €	Marcheurs Romagnons	-
Multi Act'Enfance	42 000,00 €	Basket	294,00 €
Ecole – Contrat d'association (à titre indicatif, variable suivant effectifs)	118 632,00 €		
C.S.I. – Coopération jeunesse de services	1 000,00 €		
La Ferme d'activités des Mauges	350,00 €		
Total associations hors sport	173 216,50 €	Associations Sportives	3 871,00 €
Total toutes associations : 177 087,50 €			

Participation aux écoles : 478,00 €/élève de classe élémentaire
664,00 €/élève de classe maternelle

d/ les recettes de fonctionnement les plus importantes :

	2018	2019
- DGF – dotation forfaitaire	150.546	143.634
- Compensation de l'Etat pour exonération sur différentes taxes (taxe habitation, taxe foncière...)	22.108	22.698
- Loyer des immeubles	95.000	87.000
- Contributions directes (impôts locaux)	662.708	691.278
- Compensation Taxe Professionnelle Par l'Agglo (- transfert de charges)	105.325	105.325



e/ Les Taux d'imposition et les produits 2020 :

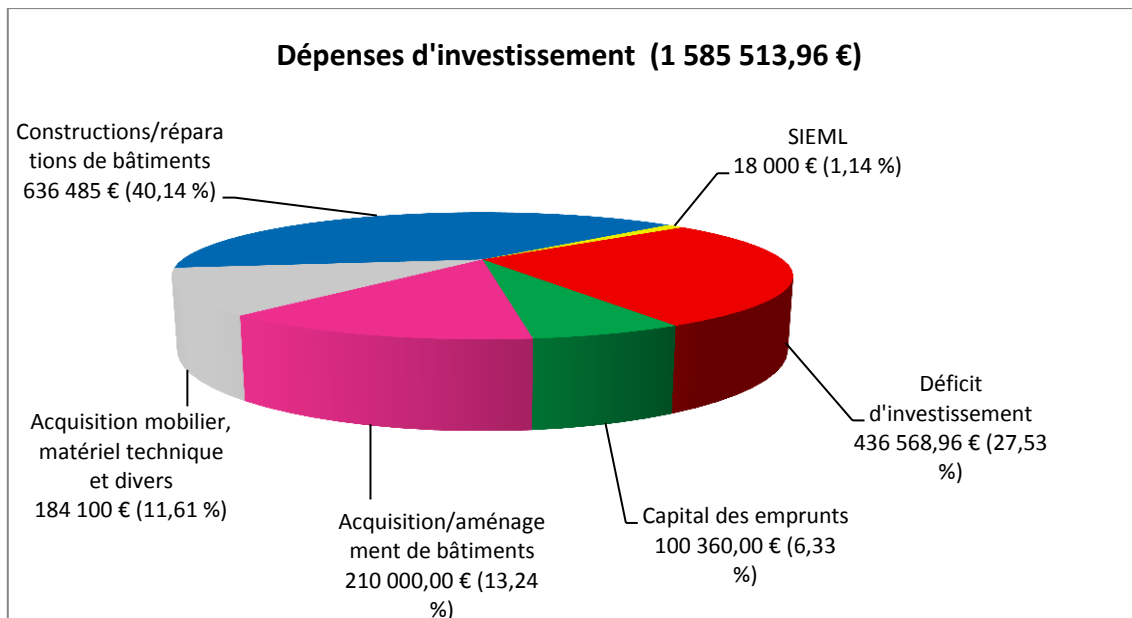
	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2019 + 0,5 %	Nouveaux Produits
Taxe d'habitation	1 972 000	15,57 % (inchangé)	307 040 €
Foncier Bâti	1 807 000	20,63 %	372 784 €
Foncier non Bâti	84 100	41,93 %	35 263 €

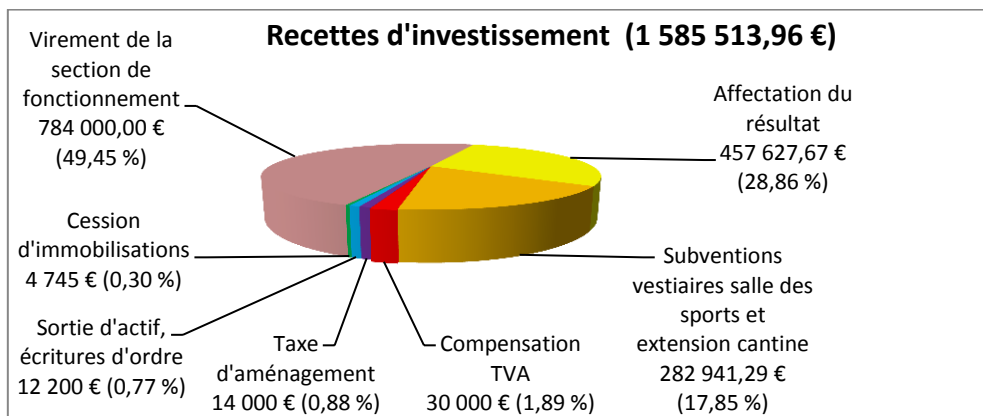
f/ Evolution de la participation de l'Etat (DGF)

Année	Montant	% d'évolution
2008	230 678 €	1.10%
2009	236 113 €	2.36%
2010	238 948 €	1.20%
2011	242 587 €	1.52%
2012	246 324 €	1.54%
2013	243 605 €	-1.10%
2014	230 585 €	-5.34%
2015	203 322 €	-11.82%
2016	175 950 €	-13.46%
2017	155 552 €	-11.59%
2018	150 133 €	-3.48%
2019	143 634 €	-4.33%
2020	135 902 €	-5.38%

g/ Endettement par habitant

Année	Population	Endettement/habitant
2008	1614	1 863.94 €
2009	1678	1 720.31 €
2010	1727	1 604.33 €
2011	1769	1 519.48 €
2012	1811	1 431.59 €
2013	1843	1 347.85 €
2014	1847	1 280.16 €
2015	1872	1 205.11 €
2016	1889	1 143.27 €
2017	1908	947.30 €
2018	1943	884.40 €
2019	1955	831.58 €
2020	1970	776.31 €





2 – Budget « Domaine de la Croix des Rouleaux »

a/ Compte de Gestion 2019

Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur.

b/ Compte Administratif 2019

- section de fonctionnement :	316 218,83 €
- section d'investissement :	190 746,94 €
Total :	506 965,77 €

c/ Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Domaine de la Croix des Rouleaux	1 501 563,83 €	1 357 354,00 €	2 858 917,83 €

2 bis – Budget « Lotissement des Tisserands »

a/ Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget lotissement des Tisserands	255 475,00 €	255 465,00 €	510 940,00 €

Conseil Municipal du 23 mai 2020

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Conditions exceptionnelles de déroulement de la séance : Dans le cadre de l'épidémie du Covid 19, la réunion s'est tenue à huis clos à l'Espace Galerne (rue des Sports)

1 – Election du Maire

Monsieur Alain BRETEAUDEAU, maire sortant, ouvre la séance.

Après avoir rappelé le résultat de l'élection municipale du 15 mars 2020, il déclare les nouveaux conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Ainsi, Madame Josette GUITTON prend la présidence de l'assemblée.

Après avoir procédé à l'appel nominal de tous les membres du conseil, il est procédé à l'élection du maire.

Après dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletin secret, Madame Josette GUITTON est élue par 18 voix et 1 « blanc ». Après avoir été proclamée élue, Madame Josette GUITTON, maire

de La Romagne, a donné lecture de la charte de l'élu local.

2 – Détermination du nombre d'adjoints

Madame le Maire a demandé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints. Après avoir rappelé qu'auparavant 5 adjoints avaient été nommés et que ce nombre correspondait au nombre maximal d'adjoints que la commune pouvait avoir, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer à 5 le nombre d'adjoints.

3 – Election des adjoints

Une liste de cinq adjoints a été proposée par Madame Marie-Pierre BOURGET. Cette liste est composée comme suit :

. Madame Marie-Pierre BOURGET

- . Monsieur Freddy BROCHARD
- . Madame Sergine BRETEAUDEAU
- . Monsieur Laurent GAUDRY
- . Monsieur Franck CHARRIER

Après dépouillement du vote qui s'est déroulé à bulletin secret, la liste d'adjoints présentée par Madame Marie-Pierre BOURGET est élue à l'unanimité.

4 – Désaffectation et déclassement de chemins

a/ Chemin situé dans la ZAC de la Peltière

Le chemin desservant le « Moulin de la Croix Peltière » traverse la ZAC de la Peltière. Il est propriété communale.

L'Agglomération du Choletais, qui a compétence en matière économique, a accepté que les Ateliers Dixneuf, désirant s'agrandir, puissent acquérir une nouvelle parcelle de la ZAC. Une nouvelle voie de desserte a été créée au nord de la zone d'activité pour desservir « le Coudray » et « le Moulin ». Afin de ne pas multiplier le nombre de voies et la complexité des dessertes, une partie du chemin desservant le lieu-dit du « Moulin de la Croix Peltière » n'a plus d'utilité publique. Les habitants du Moulin utilisent la nouvelle voie d'accès située à la périphérie de la zone. Avant de procéder à la vente du chemin aux Ateliers Dixneuf, il est nécessaire de désaffecter le chemin.

Considérant qu'il n'a plus d'utilité publique, il est demandé au conseil municipal de déclarer la désaffectation dudit chemin. De plus, le chemin est actuellement situé dans le domaine public de la commune, il faut donc, afin de le vendre, le

déclasser pour le passer dans le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, soit 18 voix pour, de désaffecter et de déclasser ledit chemin.

b/ Chemin « de la Noue à la Renussière »

La commune de La Romagne est propriétaire d'un chemin dit « de la Noue à la Renussière » situé entre la route départementale (CD 753) et l'ancienne route départementale desservant le Bignon.

Ce chemin n'aboutit pas et n'est donc plus emprunté par les piétons depuis de nombreuses années.

Il est actuellement dans le domaine public de la commune mais cela n'a plus lieu d'être.

L'exploitant agricole bordant ce chemin est de plus intéressé pour l'acquérir.

Afin de pouvoir le vendre, le conseil municipal doit donc décider de le désaffecter et de le déclasser afin de le passer du domaine public au domaine privé de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de désaffecter et de déclasser ledit chemin.

5 – Questions et Informations diverses

a/ DIA 37 rue du Commerce

Il s'agit de la vente d'une maison située 37 rue du Commerce cadastrée AD 138 et AD 94 d'une superficie totale de 149 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Conseil Municipal du 5 juin 2020

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Conditions exceptionnelles de déroulement de la séance : Dans le cadre de l'épidémie du Covid 19, la réunion s'est tenue à huis clos à l'Espace Galerne (rue des Sports)

1 – Délégations du Maire

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a donné les délégations suivantes :

a/ aux adjoints :

- Marie-Pierre Bourget : Adjointe aux Affaires sociales
- Freddy Brochard : Adjoint à l'Urbanisme
- Sergine Breteau : Adjointe aux Associations culturelles et au Conseil Municipal des Enfants
- Laurent Gaudry : Adjoint aux Finances
- Franck Charrier : Adjoint à la Cantine – la Voirie – et aux Sentiers Pédestres

b/ à certains conseillers municipaux :

Des délégations supplémentaires ont été données à certains conseillers municipaux :

- Guillaume Brin : Conseiller municipal délégué aux associations sportives et au sport en général
- Clément Samson : Conseiller municipal délégué à la gestion du personnel technique municipal et à l'activité économique
- Dany Sicard : Conseiller municipal délégué à la communication et à l'activité commerciale et économique

2 – Indemnités de fonctions

Monsieur Laurent Gaudry, en charge des Finances, présente le dossier. Il rappelle que le montant maximal des indemnités qui peut être versé aux maire, adjoints et conseillers municipaux délégués en application de l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est fixé par référence à un pourcentage du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027 ainsi qu'à une strate démographique.

Pour La Romagne, le Maire peut prétendre à une indemnité de fonction maximale de 2.006,93 € brute.

Pour les adjoints, ils peuvent prétendre à une indemnité de fonction maximale de 770,10 € brute.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités de fonctions de manière maximale pour le Maire et pour les adjoints.

3 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Maire peut par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de certaines fonctions.

Lors du précédent mandat, des délégations avaient été données au maire.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler les mêmes délégations, à savoir :

. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 7.000 euros HT

. de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, tout ceci dans la limite de 1.000.000 d'euros.

. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

. d'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner à Madame le Maire l'ensemble des délégations citées ci-dessus.

4 – Commissions Municipales

Après avoir présenté les différentes commissions possibles (objectifs, nombre de réunions par an, ...) les membres du conseil municipal ont fait connaître leurs choix en vue de la composition de celles-ci.

Madame le Maire précise que le Maire et les Adjoints sont toujours invités à assister aux réunions des différentes commissions.

a/ Commission Sociale présidée par Marie-Pierre

BOURGET

- Marie-Céline Clarck
- Nelly Loizeau
- Myriam Templeraud

b/ Commission Cantine présidée par Franck

CHARRIER

- Guillaume Brin
- Marie-Céline Clarck
- Boris Drapeau

c/ Commission Finances présidée par Laurent

GAUDRY

- Nathalie Alloncius
- Boris Drapeau
- Cyrille Fonteneau-Roger
- Julien Girard
- Dany Sicard

d/ Commission Sports présidée par Guillaume BRIN

- Nathalie Alloncius
- Julie Brillouet
- Valérie Lizambart

e/ Commission Communication présidée par Dany

SICARD

- Nathalie Alloncius
- Julie Brillouet
- Frédéric Grolleau
- Myriam Templeraud

f/ Commission Personnel présidée par Josette

GUITTON

- Julien Girard
- Nelly Loizeau
- Clément Samson

g/ Commission Culturelle présidée par Sergine BRETEAUDEAU

- Guillaume Brin
- Marie-Céline Clarck
- Valérie Lizambart

h/ Commission Bâtiments Communaux présidée par Freddy BROCHARD :

- Myriam Templeraud
- Nelly Loizeau
- Nathalie Alloncius
- Julien Girard
- Dany Sicard

i/ Commission Voirie-Lotissement présidée par Franck CHARRIER :

- Valérie Lizambart
- Marie-Céline Clarck
- Cyrille Fonteneau-Roger
- Frédéric Grolleau
- Julie Brillouet
- Guillaume Brin
- Boris Drapeau

j/ Commission Activités Economiques et Commerciales présidée par Dany SICARD et Clément SAMSON

- Boris Drapeau
- Julien Girard
- Frédéric Grolleau
- Nelly Loizeau

k/ Commission Conseil Municipal des Enfants présidée par Sergine BRETEAUDEAU

- Guillaume Brin
- Frédéric Grolleau
- Valérie Lizambart

l/ Commission d'Appel d'Offres présidée par Josette GUITTON

- Josette Guitton : présidente

Titulaires

- Freddy Brochard
- Franck Charrier
- Cyrille Fonteneau-Roger

Suppléants

- Guillaume Brin
- Frédéric Grolleau
- Clément Samson

m/ Commission Municipale des Impôts présidée par Josette GUITTON

- Présidente : Josette Guitton

Titulaires

- Freddy Brochard
- Franck Charrier
- Guillaume Brin
- Julien Girard
- Cyrille Fonteneau-Roger
- Frédéric Grolleau

Suppléants

- Marie-Pierre Bourget
- Laurent Gaudry
- Nathalie Alloncius
- Boris Drapeau
- Nelly Loizeau
- Myriam Templeraud

5 – Composition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Présidé par le Maire, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est composé de 4 à 8 membres élus par le conseil municipal en son sein et de 4 à 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes (non membres du conseil municipal) participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 5 le nombre de membres élus et de 5 membres non élus. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 5 le nombre de conseillers pour siéger au C.C.A.S.

Sont désignés pour composer le C.C.A.S. : Marie-Pierre Bourget, Sergine Breteaudéau, Marie-Céline Clarck, Nelly Loizeau, Myriam Templeraud

6 – Délégations extérieures

Certains organismes auxquels la commune est rattachée demandent la désignation de conseillers.

Sont nommés :

a/SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine- et-Loire) :

Freddy Brochard, titulaire, et Laurent Gaudry, suppléant.

b/ Ecole Arc-en-Ciel :

Sergine Breteaudéau, titulaire, et Myriam Templeraud, suppléante

c/ Multi Act'Enfance :

Marie-Pierre Bourget et Julie Brillouet, titulaires.

d/ Centre socio-culturel OCSIGENE :

. Conseil d'administration : Marie-Céline Clarck, titulaire, Sergine Breteau, suppléante

. Commission enfance : Valérie Lizambart, titulaire

. Commission jeunesse : Sergine Breteau, titulaire

. Commission RAM (Relais Assistants Maternels) : Marie-Céline Clarck, titulaire

7 – Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 3 » - Mission SPS

M. Cyrille Fonteneau-Roger a quitté la salle.

Lors de la réunion de coordination et de planification des travaux du lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 3 », certaines entreprises ont demandé à la commune qu'une mission SPS (Coordination de la Sécurité et de Protection de la Santé) soit ajoutée au marché. Une consultation auprès de 5 bureaux d'étude a donc été lancée. Leur proposition était attendue pour le mercredi 3 juin à 12 heures.

Entreprise	Montant HT
BLITZ GO	1.444,00
Anjou Maine Coordination	1.960,00
Qualiconsult	1.995,00
Bureau Véritas	2.072,00
C-ZAR	1.390,00

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité des présents de confier la mission au bureau d'études C-ZAR pour un montant de 1.390 euros HT.

8 – Vente de terrain aux Ateliers Dixneuf

M. Guillaume Brin a quitté la salle. Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du 23 mai dernier, le conseil municipal a décidé de désaffecter et de déclasser une partie du chemin du Moulin. En-effet, cette partie de chemin n'a plus d'utilité par le public suite à la création d'une voie de circulation passant au nord de la zone de la Peltière. La société des Ateliers Dixneuf se porte acquéreur de ladite parcelle, cadastrée AE 00 d'une superficie de 545 m². Elle propose d'acheter cette parcelle au prix de 15,33 € du m². Le conseil municipal a décidé à l'unanimité des présents de vendre ladite parcelle aux Ateliers Dixneuf au prix de 15,33 € du m².

9 – Vente de terrains à M. François Manceau

Lors de la réunion du 23 mai dernier, le conseil municipal a décidé de désaffecter et de déclasser une partie du chemin « de la Noue à la Renussière ». En-effet, cette partie de chemin n'a plus d'utilité par le public car il ne débouche nulle part. M. François Manceau, exploitant agricole, se porte acquéreur de ladite parcelle ainsi que de certains terrains appartenant à la commune au prix de 2.500 €/ha. Ces terrains ne sont plus d'aucune utilité pour la commune. Le conseil municipal avait déjà abordé cette question lors de sa séance du 22 février 2019 en promettant qu'une suite favorable serait donnée à cette question.

Parcelle A 2361 de 8.163 m² soit 8.163 x 2.500 €/ha = 2.040,75

Parcelle A 1171 de 11.530 m² soit 11.530 x 2.500 €/ha = 2.882,50

Chemin de la Noue à la Renussière de 1.130 m² soit 1.130 x 2.500 €/ha = 282,50 €, soit un total de 5.205,75 €

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de vendre lesdites parcelles à M. François Manceau pour un prix global de 5.205,75 €.

10 – Vente de terrain à l'EARL Brillouet

L'EARL Brillouet se porte acquéreur d'une parcelle agricole, appartenant à la commune, pour un prix de 2.500 €/ha. Ce terrain cadastré A 2345 d'une superficie de 5.959 m² n'a aucune utilité pour la commune.

Le conseil municipal avait déjà abordé cette question lors de sa séance du 22 février 2019 en promettant qu'une suite favorable serait donnée à cette question.

Parcelle A 2345 de 5.959 m² soit 5.959 x 2.500 €/ha = 1.489,75 euros.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de vendre ladite parcelle à l'EARL Brillouet pour un prix de 1.489,75 €.

11 – Avenant à la convention pour l'entretien et la réparation des prises incendie communales

Il s'agit d'un avenant de prolongation à la convention pour l'entretien et la réparation des prises incendie communales qui devait se terminer au 31 décembre 2019.

La convention a été signée entre la commune et la SAUR le 1^{er} janvier 2013.

En parallèle, le contrat d'affermage eau potable liant la SAUR et le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) de la Région Ouest de Cholet dont dépend la commune de La Romagne est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.

La SAUR demande donc à la commune d'harmoniser la convention avec le contrat d'affermage (délégation d'exploitation), en apportant un avenant à la convention pour la prolonger jusqu'au 31 décembre 2020.

Le coût annuel est de 1.070,03 euros TTC.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

12 – Indemnités de gardiennage de l'église

La commune est propriétaire de l'église mais une mission de gardiennage est donnée à une personne nommée. Cette mission consiste dans la surveillance de l'église du point de vue de sa conservation.

La fonction de gardien de l'église communale n'entraîne pas pour son titulaire une responsabilité particulière. Le gardien n'est pas soumis aux obligations et responsabilités incombant à celui qui a la garde de sa chose ou de la chose d'autrui au sens du Code Civil.

Cette mission est rémunérée par le biais d'une indemnité annuelle.

Auparavant, l'abbé Louis Fouchard était chargé du gardiennage de l'église. Depuis son départ en retraite, la paroisse a proposé de nommer M. Jean-Pierre Retailleau comme nouveau gardien de l'église.

Le montant maximal de l'indemnité s'élève à 479,86 euros nets.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser le montant maximal de l'indemnité au nouveau gardien

Multi Act'Enfance

L'accueil de loisirs sera ouvert cet été pour tous les enfants de 3 à 10 ans du :

Du 06 au 31 juillet et du 24 août au 28 août 2020 de 7h à 19h



Possibilité d'inscription à la demi-journée avec ou sans repas, ou à la journée complète.

Pour vous inscrire, contactez directement la directrice de l'accueil. (selon places disponibles uniquement)

Pas de permanence d'inscriptions pour la rentrée (cause Covid-19) ni d'assemblée générale avec les inscriptions pour la rentrée (date reportée à fin septembre pour le renouvellement des dossiers d'inscriptions)

Pour les nouveaux arrivants, contactez la directrice afin de vous procurer une fiche d'inscription et les nouveaux règlements intérieurs pour la rentrée 2020-2021.

☎ : 02.41.70.66.80 ou ✉ : multiactenfance@orange.fr

Comité des Fêtes



Date à retenir dès à présent :
Grand Pique-Nique Romagnon !
12 septembre 2020
Parc de la Mairie



Secours Catholique



Partagez vos vacances, devenez famille de vacances !

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 10 ans !

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime :

Désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille. Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous !

☎ : 02.41.88.85.65

✉ : maineetloire@secours-catholique.org

✉ : Secours Catholique, 15 rue de Brissac 49000 ANGERS



Location de garage

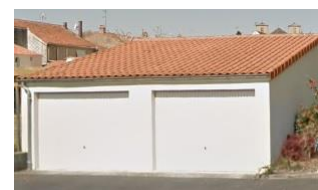
A louer :

- garage de 22.50 m² situé sur le parking de la résidence Verte Vallée.

- garage de 16 m² situé chemin de Gadouard.

Pour tous renseignements, contactez la Mairie au : 02.41.70.32.50

ou par mail : mairie-laromagne49@wanadoo.fr



Don du Sang



Jeudi 13 août 2020 de 16 h 30 à 19 h 30
à l'Espace Galerne



Fermetures pour congés d'été



- La Mairie : samedi 4 juillet et les samedis 08, et 22 août
- La Halte Garderie : du 27 juillet au 16 août



Recensement Citoyen

Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Les Journées Défense et Citoyenneté (JDC)
sont suspendues jusqu'à nouvel ordre

Bibliothèque Point Virgule

Réouverture à compter **du mardi 30 juin jusqu'au 11 juillet** aux horaires suivants :

- Le mardi de 17h à 19h
- Le mercredi de 17h à 19h
- Le samedi de 10h à 12h

Fini donc le Drive, vous pourrez choisir vous-même vos livres.



Pas de fermeture estivale, mais **seulement une permanence, mercredi de 17h à 19h du 15 juillet au 26 août** inclus avec les précautions nécessaires, conformes au protocole sanitaire.

Centre Socioculturel Intercommunal Ocsigène



Les jeunes du Centre Socioculturel Intercommunal ont réalisé l'an dernier une boîte à livres. Elle a été installée sous le porche de la Halte Garderie en face la Mairie.

Cette boîte à livres est une initiative gratuite et participative, pour favoriser les échanges et encourager le plaisir de la lecture, elle est fondée sur le civisme et le partage, prenez en soin.



Œuvre collective

Le centre Socioculturel Intercommunal Ocsigène a fabriqué une œuvre collective pour que chaque commune adhérente (La Romagne, Saint Léger sous Cholet, La Séguinière, Saint Christophe du Bois et Bégrolles en Mauges) puisse l'installer sur son territoire. Il est prévu un emplacement à la gare routière.

Attention : Chiens errants

L'attention des propriétaires de chiens est une nouvelle fois attirée sur les nuisances et les dangers dont leurs animaux peuvent être à l'origine :

- Poubelles renversées,
- Accidents,
- Risques de morsures,
- Menaces pour les enfants,
- Souillures des trottoirs.



Il est fait appel à leur sens de la responsabilité (civique et juridique) pour prendre tous les moyens d'empêcher la divagation des chiens.

Toute détention de chien oblige à des mesures d'identification (tatouage, collier) et de prévention sanitaire (vaccins).

En outre, les chiens dangereux, dits de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, sont soumis à déclaration et à des obligations prévues par la loi.

Renseignements pratiques

■ Horaires d'ouverture de la Mairie

Du mardi au jeudi	9 h à 12 h 30	
Le lundi et le vendredi	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30
Le samedi	8 h à 12 h	

⇒ Médecins de garde :

Pour les urgences, composer le 02.41.33.16.33 (24h/24h)

Le **15** ne doit être utilisé qu'en cas **d'urgences vitales**.

⇒ **Infirmière de garde :**

Mme Sophie GAUTIER La Romagne ☎ : 02.41.58.61.71

Pour tous les soins semaine et week-end, merci de contacter le numéro ci-dessus.



⇒ **Pharmacies de garde :**

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le **3237**



Face à la crise sanitaire liée au Covid-19, tous les professionnels de santé ont été impactés par le manque de matériel de protection.

Néanmoins, nous avons reçu de nombreux dons de masques, surblouses et lunettes de protection de la part d'entreprises et de particuliers de La Romagne.

Nous exprimons un **Grand Merci** à ces entreprises et ces Romagnons qui nous ont aidés.

Ensemble, protégeons nous, restons vigilants.

Edwige Limousin : pharmacienne

Sophie Gautier : infirmière

■ Horaires d'ouverture de la Poste pour la période estivale

Jusqu'à fin septembre :

ouverture du lundi au vendredi de **9h à 12h**

Pas de fermeture cet été



LA POSTE



La Mairie souhaite remercier toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps et /ou du matériel pour la confection de masques en tissu.

